

Je le répète, le tout se résume à un organisme chargé de présenter des recommandations et des conseils. Il n'est fait aucune mention d'une autorité pour la mise en vigueur des décisions relatives au programme de production; et c'est à dessein que je me sers des mots "mise en vigueur", bien que cette expression ne me plaise guère. Je n'aime pas ce mot, mais à défaut d'une locution plus juste, je m'en sers quand même. J'aimerais savoir si l'on a tenu compte de ces considérations lorsque l'accord a été ratifié par les pays signataires.

M. CLAXTON: L'honorable député a déclaré qu'il n'existait aucune autorité pour la mise en vigueur des recommandations et des décisions. Et il a parfaitement raison sur ce point. En signant cet accord, les Nations Unies et les pays associés n'avaient pas l'intention de créer une autorité internationale. S'il s'était agi de l'établissement d'une telle autorité, je crois qu'ils n'auraient pas consenti à signer l'accord. D'autre part, l'accord aussi bien que les résolutions prévoient tous les organismes nécessaires, et sans doute efficaces, pour déterminer les besoins, pour obtenir l'affectation d'approvisionnements établie par les conseils combinés et pour l'achat d'approvisionnements dans la mesure où ils sont disponibles. Je mentionne la résolution n° 1, qui indique la façon de procéder en ce qui concerne les besoins; la résolution n° 17, qui indique la procédure relative aux approvisionnements; la résolution n° 2, qui traite des fonctions du comité des approvisionnements. Il y en a d'autres aussi, ce qui nous montre que l'Administration dispose de tous les rouages nécessaires.

Quant à l'idée que le Canada aurait dû être membre du Comité central et jouer un rôle assez important à cet égard, je suis de ceux qui pensent, ainsi que le savent les honorables députés, qu'une belle occasion s'est offerte au Canada, que ce dernier n'a pas manqué de tirer parti de la situation avantageuse qu'il occupe dans l'UNRRA et que le rôle qu'il y joue ne le cède qu'à celui qu'y jouent les grandes puissances. Que les honorables députés n'oublient pas que le Canada agit à titre de président du comité des approvisionnements; le Canada agit également à titre de président de la commission intérimaire des vivres et de président du comité régional des vivres; il est membre du comité mixte des vivres, de même que du conseil combiné de la production et des ressources. On peut aller trop loin dans l'application de ce principe fonctionnel. Nous ne saurions faire partie de tous les conseils qui existent dans le monde. Les honorables députés se rendront compte sans doute que le Canada est non seulement

bien représenté mais qu'il a la chance de jouer un grand rôle et que les autres nations ont conscience de la place importante qu'il occupe.

En réponse à la question relative aux aliments protecteurs, il importe de rappeler que les céréales constituent la meilleure source d'énergie, qu'elles sont les plus aptes à empêcher les gens de mourir de faim et qu'elles permettent d'apporter du secours dans un minimum de délai. Nous avons déjà acquis une assez bonne expérience en la matière, en venant au secours de la Grèce. Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens savent que, depuis août 1942, nous avons fourni 15,000 tonnes de céréales par mois à la Grèce. A Atlantic-City, j'ai pu causer avec le représentant de la Croix-Rouge de Suède, qui a charge d'administrer les envois de secours à la Grèce. Si je me souviens bien des chiffres, il m'a confié que nos envois de blé ont permis à plus de trois millions de Grecs d'augmenter de 400 calories leur ration quotidienne de nourriture et que cette augmentation représentait la différence entre la famine et la survivance pour la moitié de la population grecque. Depuis que le Canada fournit ainsi de son blé, d'autres pays ont expédié d'autres denrées de secours. Le Canada ayant fourni l'aliment de première nécessité, d'autres pays apportent aujourd'hui à la Grèce les aliments complémentaires. Donc, nous possédons cette expérience. Nous avons constaté que le plus facile moyen d'offrir secours en de tels cas, c'est de fournir des céréales. Naturellement, cela n'élimine pas les denrées d'autre nature. Je puis assurer à mon honorable ami que, dans les tableaux de secours requis que j'ai vus, tous les genres de considérations auxquelles il songe ont été étudiés par les plus grands experts en hygiène alimentaire et les plus grandes sommités en matière de transport qui soient, et qui se consacrent à cette œuvre.

M. FRASER (Peterborough Ouest): Est-ce la Croix-Rouge qui administre les secours à la Grèce?

M. CLAXTON: Oui. C'est un représentant de la Suède qui agit au nom de la Croix-Rouge internationale et le travail s'accomplit, à ce qu'on me dit, avec le maximum d'efficacité. On m'apprend que tout le blé que nous expédions atteint les personnes à qui nous le destinons.

M. SLAGHT: Je désirais, comme l'honorable préopinant, savoir de l'adjoint parlementaire si la Croix-rouge, riche de traditions, de formation et de compétence, sera utilisée dans l'élaboration détaillée des accords prévue par l'UNRRA? Le texte n'en mentionne rien.